## Extension du cimetière

Selon le code général des collectivités territoriales, un cimetière doit avoir une capacité qui s'élève à 5 fois le nombre de décès par an. C'est pourquoi il devient nécessaire d'agrandir notre cimetière afin de répondre à cette norme.

C'est donc une extension d'un tiers de la surface existante qui est prévue sur la partie haute.

Ce projet comporte aussi l'agrandissement du columbarium et la création d'un parking ; parking qui sera mutualisé avec l'école publique qui se trouve juste en face afin de répondre aux besoins des différents usagers ; les temps de fréquentation étant différents.

Coût prévisionnel d'environ 800.000€ comprenant l'acquisition des terrains et les travaux (nivellement, clôture...).

